

- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa réception par le représentant de l'Etat.

Nombre de voix pour		Abstentions	
Nombre de voix contre		Ne prend pas part au vote	

Le vote est remis au prochain conseil .

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**



Dépôt PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Date de réception de l'AR: 05/08/2025
004-210401105-20250731-DE_2025_022-DE